



La lettre de veille Parlement & Territoires

N° 37 – 8 février 2019

Présentation de la Petite-loi « Energie » au CESE :

Une première version du **projet de loi énergie-climat** vient d'être transmise au Conseil Economique et Social (CESE) pour consultation.

Le texte **acte le report en 2035 de l'objectif de baisse de la part du nucléaire** dans le mix électrique et **réduit celui de baisse de consommation d'énergie finale en 2030**. Il prévoit également la transposition par ordonnances du paquet européen pour une énergie propre.

Pour mémoire, ce texte avait été annoncé par le Président de la République et par François de RUGY, Ministre de la Transition écologique et solidaire, à l'occasion de la présentation du projet de PPE au mois de novembre dernier. Ce projet de loi énergie-climat pourrait notamment apporter une modification de l'article 1^{er} du Code de l'énergie en remplaçant la division par quatre des gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (« **facteur 4** ») par un objectif de **neutralité carbone** toujours à l'horizon 2050.

Prochaines étapes : le texte pourrait être présenté en Conseil des Ministres **fin avril** pour **un vote au Parlement avant l'été**.

Grand débat national : les propositions en lien avec le logement, l'urbanisme et la transition écologique

Le 15 janvier dernier, faisant suite au début des « Gilets jaunes », **le Grand débat national** a été lancé officiellement par le Gouvernement et va se tenir jusqu'au 15 mars prochain.

Ainsi, depuis mi-janvier, plusieurs **propositions** ont été formulées en lien avec les enjeux de logement, d'urbanisme et de transition écologique, notamment par les **associations d'élus**. **Les premières propositions formulées par l'Association des Maires ruraux de France et l'Association des Petites Villes de France** :

Sur les enjeux de **logement** :

- Faciliter l'accès au logement pour les personnes en contrats précaires ;
- Nécessité de faire baisser les loyers ;
- Encourager une politique ambitieuse de lutte contre la dévitalisation des centres-villes ;
- Renforcement des dispositifs de soutien à l'habitat en centre-ville.

Sur les enjeux de **transition énergétique** :

- Taxation des revenus des loyers en fonction de la classe de performance énergétique ;
- Plafonnement des loyers ou de la hausse des loyers en fonction du coût estimé du chauffage ;
- Aides aux propriétaires pour améliorer la performance énergétique ;
- Mise en place d'un véritable service public de la performance énergétique de l'habitat ;
- Création d'un guichet unique d'aide à la rénovation énergétique ;
- Affection d'une part des recettes de la fiscalité carbone directement aux territoires ;
- Décentralisation des politiques énergétiques.

Par ailleurs, **Territoires Unis**, l'association regroupant l'Association des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France et Régions de France souhaite « *encourager une nouvelle phase de décentralisation de l'Etat* » pour « *une meilleure gestion et développement des collectivités locales* ».

Troyes Champagne Métropole lance une concertation dans le cadre d'« Action Cœur de ville »

Troyes Champagne Métropole (TCM) a signé le 27 juin 2018 une **convention-cadre avec l'Etat, la Ville de Troyes et plusieurs partenaires** afin de définir les modalités de mise en œuvre du programme « *Action Cœur de Ville* » à Troyes (Aube). Pour développer efficacement et durablement son cœur de ville, l'agglomération troyenne a mené une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, ainsi que les administrés.

Dans le cadre du Plan « *Action Cœur de Ville* », la Mairie de Troyes, dirigée François BAROIN, en lien avec l'Association du Commerce du Cœur du Bouchon et les Chambres Consulaires, a ainsi lancé sur Twitter le 5 février

dernier une **enquête afin de mieux connaître les attentes des consommateurs, et d'accompagner les commerçants du centre-ville de Troyes**.

Les données recueillies serviront à enrichir les 5 axes de développement définis dans le cadre de la convention-cadre : « De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville », « Favoriser un développement économique et commercial équilibré », « Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions », « Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine » et « Fournir l'accès aux équipements et services publics ».

Mission parlementaire sur les enjeux logements / immobiliers

Plusieurs **missions** confiées par le Gouvernement à des députés ont été lancées, notamment sur la **question du logement**.

Ainsi, parallèlement à la mission de **Guillaume VUILLETET** (REM LOIS Val-d'Oise) **sur la lutte contre l'habitat « indigne »**, le Premier ministre, Edouard PHILIPPE, a chargé **Mickaël NOGAL** (REM VP ECO Haute-Garonne) d'une **mission temporaire ayant pour objet les évolutions du modèle des agences immobilières**.

Le député, qui a été le porte-parole et le coordinateur de la loi pour la majorité et a lancé un Tour de France du Logement, doit rendre son rapport au printemps.



Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) : le projet publié

Le Ministère de la transition écologique et solidaire a publié, le 25 janvier 2019, le **projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)**. Annoncé en novembre 2018, ce document est un outil de pilotage de la politique énergétique de la France à l'horizon 2028.

Cette nouvelle PPE prévoit de **réduire la consommation finale d'énergie de 7% d'ici 2023 et de 14% d'ici 2028**, passant en priorité par la baisse des consommations d'énergies les plus carbonées :

- 80% pour le charbon ;
- 35% pour le pétrole ;
- 19% pour le gaz naturel d'ici 2028.

Pour ce faire, des actions seront mises en œuvre dans tous les secteurs, notamment celui du **bâtiment (plan de rénovation énergétique, dispositif des certificats d'économie d'énergie, etc.)**. Parallèlement, il est prévu de diversifier le mix énergétique. La PPE envisage une progression de la part des énergies renouvelables à 27% de la consommation d'énergie finale en 2023 et 32% en 2028

Le ministre du logement fait un 1^{er} bilan de « Logement d'abord »

Le ministère de la Cohésion des territoires et le ministre du Logement, Julien DENORMANDIE, ont communiqué le 1^{er} février sur le **plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme**.

Selon le ministère, cette stratégie « révèle des premiers résultats positifs », même si beaucoup reste à faire. Julien DENORMANDIE a à cette occasion réaffirmé « **son engagement et sa détermination à proposer un accès rapide et pérenne au logement pour les personnes sans-domicile** ». Le plan Logement d'abord vise à engager « *une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile* ».

D'après les résultats communiqués par le Ministère en charge du logement, **70 000 personnes ont accédé au logement social ou au logement adapté** (pensions de famille, intermédiation locative). Néanmoins, le ministère convient qu'il y a encore des **améliorations à faire pour orienter les personnes en situation de précarité vers un logement digne et pérenne**. Mais le ministère note que « *les dynamiques sont désormais en place et l'engagement sur le terrain est total, en particulier dans les 23 territoires engagés dans la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord (...)* La réussite du plan Logement d'abord repose sur l'implication et la conviction de l'ensemble des acteurs de l'hébergement et de l'accès au logement ».

Le plan comprend **23 territoires de mise en œuvre accélérée**. A titre d'exemple, des **actions de captation de logements dans le parc privé sont menées en Auvergne-Rhône-Alpes**. Le département du Puy de Dôme et Clermont-Auvergne-Métropole travaillent ainsi « *à la création d'une agence immobilière solidaire à vocation départementale avec un objectif de gestion de 300 logements, la constitution d'un fonds de garantie locative géré par l'AIS, une étude sur le parc de logements vacants, et la création de 500 nouvelles places en intermédiation locative financées par l'Etat* », explique le ministre. De plus, Grenoble-Alpes-Métropole met en œuvre un projet comprenant la création d'une plateforme d'accompagnement social, la mobilisation du parc privé, la production de logements abordables, ainsi qu'un travail sur les attributions et orientations.

Une circulaire du Premier ministre lance la « rénovation » des contrats de ville 2014-2022

Le 22 janvier dernier, Edouard PHILIPPE a adressé une **circulaire aux préfets afin de lancer la « rénovation » des contrats de ville**, signés en 2014. Ces derniers ont vu leur durée prolongée jusqu'en 2022 après la promulgation du PLF 2019. Le Premier ministre a ainsi demandé aux préfets d'engager au plus vite à cette modification des contrats de ville « *pour qu'elle soit effective avant fin juillet 2019* ». Cette mise à jour prendra la forme d'un « **protocole d'engagements renforcés et réciproques** » s'ajoutant au contrat en cours.

Le **contenu de ce protocole devra s'inscrire dans la dynamique du pacte de Dijon**, signé le 16 juillet dernier par le Premier Ministre, France urbaine et l'Assemblée des communautés de France et lié à la feuille de route gouvernementale. Edouard PHILIPPE s'est engagé à **suivre « personnellement la mise en œuvre de la feuille de route »**. Parallèlement, il demande aux préfets de **mobiliser l'ensemble des acteurs locaux** – conseils citoyens, associations et entreprises – dans ce processus en tenant compte de l'évolution des intercommunalités : « *La rénovation des contrats de ville permettra de faire évoluer le périmètre pour les inscrire dans de nouveaux territoires de projets* ».

La circulaire du 22 janvier 2019 du Premier ministre présente également un **point d'étape sur l'application de cette feuille de route**. Composée de 40 mesures classées en cinq programmes (sécurité, éducation, emploi, logement, lien social), « *26 des 40 mesures sont atteintes ou en cours de déploiement* » a expliqué le Premier ministre, notamment concernant le programme national de renouvellement urbain (NPNRU) ou la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes. Enfin, la circulaire rappelle le lancement du plan Initiative copropriétés à Marseille en octobre 2018 qui prévoit avec 3 milliards d'euros sur 10 ans pour traiter 700 copropriétés, comportant 56 000 logements.

Les Français prêts à s'investir dans la transition énergétique :

Qualit'EnR et OpinionWay ont publié le 5 février dernier les résultats de la 9^e édition de leur baromètre annuel intitulé « *Les Français et les énergies renouvelables* ».

Un panel d'environ 1 000 personnes ont été interrogées fin janvier pour évaluer leur engagement en faveur de la transition écologique, en lien par le développement des énergies propres, et ainsi définir un « **panorama énergétique** » du pays.

D'après l'étude, les **équipements de chauffage traditionnel restent prioritaires**. Toutefois, les **énergies renouvelables sont en plein essor** : 41 % des Français déclarent être dotés d'au moins un équipement renouvelable et 25 % envisageraient d'en acquérir un. Par ailleurs, 97% des interrogés considèrent que le développement des énergies renouvelables doit être encouragé.

Enfin, les répondants jugent que le succès de la transition énergétique dépend surtout de l'État (85 %) et des villes et collectivités (77%) mais qu'une mobilisation des particuliers (67%) est nécessaire.